

# Capgemini : Remboursement anticipé des obligations «ORNANE» Cap Gemini

*Relations Investisseurs :*

*Vincent Biraud*

*Tél. : 01 47 54 50 87*

## **Remboursement anticipé des obligations**

### **« ORNANE » Cap Gemini**

**(Obligations à coupon zéro, échéance 1er janvier 2019, à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes Cap Gemini)**

***Paris, le 5 octobre 2016 –***

Cap Gemini a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations à coupon zéro, échéance 1er janvier 2019, à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Cap Gemini émises le 25 octobre 2013 (les « ORNANE ») et restant en circulation à ce jour (ISIN FR0011600352) conformément à l'article 4.9.3 (« Amortissement anticipé par remboursement au gré de la Société ») de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 18 octobre 2013 sous le numéro 13-557 (la « Note d'opération »). Le remboursement anticipé sera réalisé le 21 novembre 2016 au pair (soit 67,13€) et sur la base d'un Taux de Conversion (tel que défini à l'article 4.17.2 « Fenêtres du Droit à l'Attribution d'Actions » de la Note d'Opération) de 1,00 action Cap Gemini par ORNANE.

Chaque porteur d'ORNANE conserve la faculté d'exercer son droit à l'attribution d'actions conformément à l'article 4.17 («Droit à l'Attribution d'Actions ») de la Note d'opération.

En cas d'exercice et conformément à l'article 4.17.3 (« Modalités du Droit à l'Attribution d'Actions ») de la Note d'Opération, la Société a l'intention de remettre un montant en numéraire égal à la valeur nominale d'une ORNANE multipliée par le nombre d'ORNANE pour lesquelles le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé et un montant payable en actions Cap Gemini nouvelles et/ou existantes (au gré de la Société) correspondant à la différence entre la Valeur de Conversion (telle que définie dans la Note d'Opération) et la valeur nominale d'une ORNANE multipliée par le nombre d'ORNANE pour lesquelles le Droit à l'Attribution d'Actions a été exercé.

Un avis Euronext Paris concernant la radiation des ORNANE paraîtra ce jour. La radiation des titres de la cote Euronext et dans les systèmes d'Euroclear France (dépositaire central) aura lieu respectivement le 17 et le 21 novembre 2016.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'avis publié au BALO n°120 du 5 octobre 2016, disponible sur le site internet de la Société ([www.capgemini.com](http://www.capgemini.com)).

### **À propos de Capgemini**

Fort de plus de 180 000 collaborateurs et présent dans plus de 40 pays, Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Le Groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en oeuvre les solutions business, technologiques et digitales qui correspondent à leurs besoins et leur apportent innovation et compétitivité. Profondément multiculturel, Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la «

[Collaborative Business Experience](#)

[TM](#)

-

», et s'appuie sur un mode de production mondialisé, le «

[Rightshore](#)

[®](#)

-

».

Plus d'informations sur :

[www.capgemini.com](http://www.capgemini.com)

*Rightshore*

[®](#)

*est une marque du groupe Capgemini*

## Avertissement

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations prospectives. Ces informations peuvent comprendre des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des évènements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives à des performances ou à des évènements futurs. Ces informations prospectives sont généralement reconnaissables à l'emploi des termes « s'attendre à », « anticiper », « penser que », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « projeter », « pourrait », « devrait » ou à l'emploi de la forme négative de ces termes et à d'autres expressions de même nature. La direction de Cap Gemini considère actuellement que ces informations prospectives traduisent des attentes raisonnables ; la société alerte cependant les investisseurs sur le fait que ces informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes (y compris, notamment, les risques identifiés dans le Document de Référence de Cap Gemini, disponible sur le site internet de Cap Gemini), étant donné qu'elles ont trait à des évènements futurs et dépendent des circonstances futures dont la réalisation est incertaine et qui peuvent différer de ceux anticipés, souvent difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Cap Gemini. Les résultats et les évènements réels sont susceptibles de différer significativement, de ceux qui sont exprimés, impliqués ou projetés dans les informations prospectives. Les informations prospectives ne donnent aucune garantie de réalisation d'évènements ou de résultats futurs et n'ont pas cette vocation. Cap Gemini ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives sous réserve de ses obligations légales.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers au public et ne contient pas d'invitation ou d'incitation à investir dans des instruments financiers en France, aux Etats-Unis ou n'importe quel autre pays.

[Remboursement anticipé des obligations « ORNANE » Cap Gemini](#)

---

*This announcement is distributed by NASDAQ OMX Corporate Solutions on behalf of NASDAQ OMX Corporate Solutions clients.*

The issuer of this announcement warrants that they are solely responsible for the content, accuracy and originality of the information contained therein.

Source: Capgemini via GlobeNewswire

HUG#2046854